

Mansour Faye revient sur la procédure devant l'Assemblée nationale et justifie le choix de Suez

Dossier de la rédaction de H2o
January 2019

À

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Mansour Faye était à l'Assemblée nationale le 25 novembre, pour défendre le budget de son département. Comme on pouvait s'y attendre le contrat d'affermage de l'eau à Dakar a été au centre des échanges avec les députés. Selon le ministre, c'est l'offre technique de Suez qui a été déterminante dans le choix du délégataire. Mansour Faye a rappelé que c'est une commission technique indépendante composée de 15 membres, experts internationaux et des techniciens du ministère de l'Économie, des finances et du plan et du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, mais également de la SONES qui ont procédé à la vérification et au classement des dossiers de candidatures. La commission a ensuite reçu les trois entreprises préqualifiées (SDE, Veolia Environnement et le groupe Suez) avant de procéder à un nouvel examen que le ministre a pris le soin de détailler par le menu.

Aujourd'hui l'Autorité de régulation des marchés publics est en train d'examiner le recours introduit par la Sénégalaise des Eaux. Quelle que soit l'issue de cet examen, tous les emplois permanents seront à tenu à rappeler le ministre ainsi que les intérêts du Sénégal puisque le capital de la nouvelle société sera réparti comme suit : 25 % pour l'État sénégalais, 25 % pour le privé national, 5 % pour les travailleurs et 45 % pour l'entreprise attributaire du marché.

Fatou Ndiaye, Sud Quotidien (Dakar) - À AllAfrica À

Agence de Presse Sénégalaise (Dakar) - À AllAfrica À